



Dossier de demande de subvention 2021

Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association

Veillez cochez la case correspondant à votre situation :

Première demande

Renouvellement de demande

Vous trouverez dans ce dossier :

- Des informations pratiques
- Une demande de subvention
- Une attestation sur l'honneur
- La liste des pièces à joindre au dossier

Veillez envoyer ce dossier à :

ESPACE CULTUREL ALAIN POHER
SERVICE CULTURE ET VIE LOCALE
7 AVENUE AUGUSTE DURU
94480 ABLON SUR SEINE

01 45 97 53 11 / ecap@ville-ablonsurseine.fr

DATE LIMITE DÉPÔT :

Cadre réservé au service

RECU LE :

ANALYSE 1 DU :

ANALYSE 2 DU :

DEMANDE DE SUBVENTION : _____ €

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : _____ €

PROPOSITION SUBVENTION DE PONDERATION : _____ €

COMMENTAIRES :

1. Informations pratiques

Votre demande de subvention sera étudiée conformément à la délibération 2018-02-014 se rapportant au Règlement Intérieur de la subvention Municipale.

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de la Ville d'Ablon-sur-Seine. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association. Il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissement.

Si votre association sollicite une subvention inférieure ou égale à 150 €, il ne vous ai pas demandé de remplir le document dans son intégralité. Il suffit d'indiquer votre demande de reporter votre demande en bas de la page 9 du présent document.

Conditions d'éligibilité :

L'association doit :

- Etre une association dite loi 1901 déclarée en préfecture ou d'utilité publique.
- Avoir son siège social et/ou exercer son activité d'intérêt général sur le territoire communal ou à destination du public Ablonais.
- Avoir 1 an d'existence minimum pour formuler une demande sur la commune, sachant que toute nouvelle association pourra bénéficier d'une subvention forfaitaire de démarrage de 100 €.
- Avoir des activités conformes à la politique générale de la commune en matière d'animation sportives, culturelles et sociales. La ville d'Ablon-sur-Seine ne pourra pas subventionner une association dont les **buts sont politiques ou religieux**. Il en est de même pour les associations ayant occasionné des troubles à l'ordre public.

1-1 Présentation de votre association

Identification de l'association : SPORTIF / CULTURE ET LOISIRS / AUTRES
(rayer les mentions inutiles)

Nom de l'association :

Sigle :

Objet :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Adresse site internet :

N° SIRET :

N° de récépissé en Préfecture / JO :

Adresse de correspondance, si
différente :.....

Code postal : Commune :

Identification du responsable de l'association (le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Identification de la personne chargée du dossier de subvention (Ne pas remplir si la personne est identique)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

²Règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologués par l'arrêté du 8 avril 1999 (J.O. n° 103 du 4 mai 1999 page 6647).

1-2 Présentation de votre association.

(Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou les mises à jour)

I - Renseignements administratifs et juridiques

Date de publication de la création au Journal Officiel :

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément : Attribué par en date du :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? OUI / NON

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? OUI / NON

II – Renseignements concernant les effectifs de l'association :

Nombre d'adhérents	Ablon sur Seine/VLR	Autre
Homme		
Femme		
Enfant		
Total		

Précisions sur les effectifs dans la catégorie enfant :

Tranche d'âge	0/5 ans	6/12 ans	12/18 ans	18 ans et +
Nombre d'adhérents Saison 2019/2020				

Moyens humains de l'association :

- **Nombre de Bénévoles :**

(Personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée):

- **Nombre total de salariés :**

- **Nombre de salariés (en équivalent temps plein travaillé¹/ Fournir les DC1 = URSSAF) :**

¹Les ETPT correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0.8 ETPT, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0.8 * 3/12 ETPT.

2 – Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires.

Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Je soussigné(e)

(Nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association,

3 – Bilan prévisionnel 2020 *:

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
ACHAT		MONTANT DE LA	
Fluides		TRESORERIE 2020	
Fournitures		Cotisations	
Autres (préciser)		Ventes de marchandises	
SERVICES EXTERNES		Produits financiers	
Publicité		Autres recettes (préciser)	
Frais Postaux			
Primes d'assurances		Mécénat et sponsoring	
Documentation		SUBVENTIONS	
Frais de déplacement		Ville d'Ablon sur Seine	
Réceptions		Ville d'Ablon sur Seine	
Autres (préciser)		Projet exceptionnel	
FRAIS DE PERSONNEL		Conseil Départemental	
Rémunération		Conseil Régional	
AUTRES FRAIS		Etat (préciser)	
IMPOTS ET TAXES		Autres subventions	
CHARGES FINANCIERES			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
TOTAL CHARGES 2020		TOTAL PRODUITS 2020	

A compléter impérativement

Excédent _____ € Ou Perte de l'Exercice
 _____ €

Fonds de réserve de l'association : _____ €

Le(a) Président (e)

Le(a) Secrétaire

Visa de l'association

3-1 – Bilan du projet d'activité pour l'année 2020*

Descriptif succinct des activités qui ont été menés tout au long de l'année, ainsi que les projets exceptionnels

Activités régulières au titre de l'année :

Manifestations régulières pour l'année : (Tournois, concert, brocante...)

Manifestations ou projets exceptionnels réalisées au cours de l'année :

4 – Budget prévisionnel de l'association 2021*

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile. Il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
ACHAT		MONTANT DE LA TRESORERIE	
Fluides			
Fournitures		Cotisations	
Autres (préciser)		Ventes de marchandises	
SERVICES EXTERNES		Produits financiers	
Publicité		Autres recettes (préciser)	
Frais Postaux			
Primes d'assurances		Mécénat et sponsoring	
Documentation		SUBVENTIONS	
Frais de déplacement		Ville d'Ablon sur Seine	
Réceptions		Demande pour projet exceptionnel 2021	
Autres (préciser)			
FRAIS DE PERSONNEL		Conseil Général	
Rémunération		Conseil Régional	
AUTRES FRAIS		Etat (préciser)	
IMPOTS ET TAXES		Autres subventions	
CHARGES FINANCIERES			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
TOTAL DES PRÉVISIONS		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	

Présentation du projet d'activité pour l'année 2021*

Descriptif succinct des activités qui seront menés tout au long de l'année, ainsi que les projets exceptionnels

Activités régulières :

Manifestations régulières (tournois, concert, brocante...) :

Manifestations ou projets exceptionnels pour l'année à venir :

*On entend par exceptionnel, un événement qui n'a pas vocation à se renouveler chaque année.
Sont exclus les dates anniversaires, par exemple.*

Demande une subvention pour l'année 2021 : €

Demande une subvention exceptionnelle pour l'année 2021 : €

Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire de l'association (RIB à joindre)

Fait le _____ à _____

Signature,

5 – Pièces à joindre à votre dossier

Pour une première demande :

- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil, du bureau).
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
- 1 copie de la dernière assemblée générale.
- 1 copie des statuts à jour.

❖ Si la somme des demandes de subventions sollicitées auprès des différentes autorités administratives est inférieure à 23 000 euros.

- Vous n'avez pas à fournir d'autres documents.

❖ Si votre (ou vos) demande(s) de subvention auprès des différentes autorités administratives est (sont) supérieure(s) à 23 000 euros.

- Les derniers comptes approuvés.
- Le dernier rapport d'activité approuvé.

Pour un renouvellement, quelque soit le montant demandé

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale.
- La composition du bureau (fonctions) et du conseil d'administration si elle a changé.
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir de ce dernier au signataire.
- Le compte rendu financier et qualitatif conforme aux dispositions de l'arrêté du ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat du 24 mai 2005 (JORF du 29 mai 2005) sauf s'il a déjà été transmis (voir ci-dessous).
- Un relevé d'identité bancaire ou postal de l'association s'il y a eu des changements au cours de l'année.

Le dernier rapport annuel d'activité et les derniers comptes approuvés de votre association.

(Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 publié au Journal officiel du 14 octobre 2006).